

DOSSIER :

Vues sur la ville

La requalification des espaces publics: enjeu de l'urbanisme durable

Sommaire

EN VUE 2
**Lausanne cherche sa
voie (verte)**

DOSSIER 3
**Espaces publics et
requalification**

**BONNES
PRATIQUES** 7

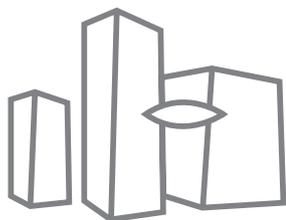
PRE-VUES 8

L'évolution de la ville, de ses rythmes, la transformation de ses espaces et de leurs usages posent la question des enjeux et des intérêts de la requalification des espaces publics tant dans leur valeur symbolique, esthétique que fonctionnelle. Espaces démocratiques, arènes publiques, lieux de rencontres et de passages, ils sont le support des rythmes de la vie quotidienne et le reflet du quartier ou du territoire dans lequel ils se trouvent. Aujourd'hui, les nouvelles politiques cherchent à restituer ces espaces aux piétons et à la population. L'enjeu est de taille. Il s'agit de recréer du sens, de redonner une cohérence, une lisibilité au territoire parfois essaimé, et de remédier aux conséquences d'une ville défigurée par le tout-voiture et son corollaire, les parkings.

Par requalification, on entend un processus d'intervention sur l'espace, intervention qui peut s'inscrire aussi bien dans la durée qu'être l'action de gestes ponctuels et éphémères. C'est le cas notamment du projet de la ville de Genève, « Les yeux de la ville » ou encore celui du « Festival Luminis » qui par ses projections de lumière et d'images sur des bâtiments cherche le temps d'un instant à détourner l'usage des façades. Ces interventions permettent non seulement de transformer le regard porté sur le lieu, de détourner les fonctions premières, mais également de créer de nouveaux usages et espaces de vie.

Dans cette perspective, l'introduction ou ré-introduction d'éléments qualitatifs tels que l'art, la lumière ou encore le végétal offre une diversité d'approches et de travail sur les fonctions et ambiances recherchées pour ces espaces. Nous pouvons ici citer l'exemple de Barcelone, qui, sous l'impulsion d'Oriol Bohigas, introduisit en 1980 une nouvelle politique présentant l'espace public comme nouveau champ d'investigation de l'architecture contemporaine dans la perspective de création et de requalification d'espaces publics en tant qu'élément fédérateur d'un quartier, de lieu de rencontres et d'espaces d'expression. Plus largement, cette requalification peut permettre d'offrir un nouvel élan à des territoires en déclin. L'exemple de l'Emscher Park est à ce titre significatif d'« une requalification qui marie paysage, lumière et art au service d'une stratégie urbaine et culturelle puissante ».

Cette revalorisation des espaces publics rejoint la réflexion critique déjà opérée au 19^{ème} siècle par John Ruskin sur l'aménagement urbain et l'architecture moderne selon laquelle leur pauvreté qualitative et esthétique est un reflet d'une société qui, orientée vers des préoccupations économiques, a oublié la fonction vitale que jouent ses aménagements urbains. Aujourd'hui, les aménageurs, artistes et paysagistes ont remplacé l'architecte d'antan et les défis de ces requalifications se situent à deux échelles de l'espace urbain : il s'agit d'une part, à l'échelle de l'agglomération, de permettre par les réseaux une accessibilité aux grands équipements et lieux de centralité et, d'autre part, à l'échelle du quartier, de permettre une réappropriation de ces espaces. Sg



en vue

Lausanne cherche sa voie (verte)

Lausanne -
Jardins 4ème
édition
Jardins dessus
dessous
Du 19 juin au
17 octobre
2009
www.lausanne-jardins.ch

Les voies ferrées forment un fertile terrain d'inspiration. Après avoir germé le long des rails du Flon à Renens lors de la précédente édition (2004), la manifestation Lausanne Jardins prendra racine sur le tracé du métro M2 en 2009.

DU VERT SUR LE FERROVIAIRE

Consacrée à l'art du jardin dans la ville, ouverte aux paysagistes, architectes et artistes du monde entier, cette manifestation repose sur un concours d'idées pour réaliser une trentaine de jardins disséminés le long d'un itinéraire piétonnier. Des Croisettes à Ouchy, sur près de 350 m de dénivellation, les jardins urbains se donneront à voir en boucles. Quatre circuits de promenade seront calqués sur un M2 exploité comme remonte-pente, permettant aux visiteurs de parcourir les cheminements dans le sens de la descente.

DOUCE MOBILITÉ...

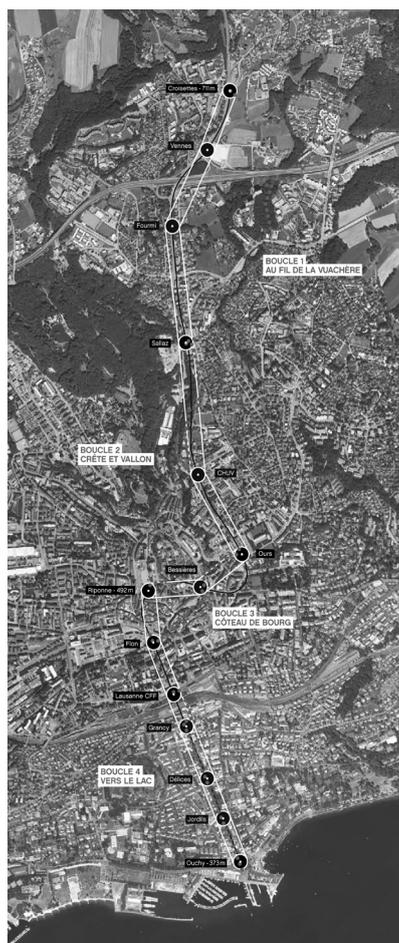
La mise en service du métro M2, en créant un fort contraste entre l'espace souterrain et un paysage en balcon, modifiera fortement la perception que se font de la ville habitants et visiteurs. Mais cette nouvelle infrastructure changera aussi les usages en terme de choix de mobilité. La manifestation Lausanne Jardins 2009 pourrait participer à ce changement de pratiques, en contribuant à rendre le métro plus familier pour les lausannois. En remettant « à l'honneur la pratique de la flânerie », cet événement culturel se veut aussi comme une invitation à (re)considérer la marche pour les déplacements quotidiens.

...ET NATURE « BRANCHÉE »

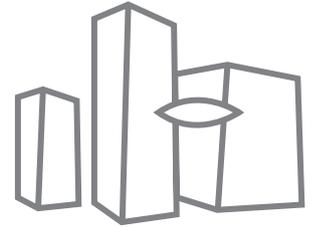
Cette exposition, alliant art et réflexion, est emblématique d'une nouvelle conception du rôle de la Nature dans la ville. Dépassant le simple effet de mode, la projection dans l'espace urbain d'une infrastructure verte en réseau témoigne de la prise de conscience des multiples vertus de l'interconnexion des écosystèmes (voir bonnes pratiques p. 7). Il serait ainsi fort souhaitable que la coulée verte proposée pour la manifestation éphémère de l'été 2009 trouve une forme pérenne à l'avenir. Dans une perspective de développement et de création de capacités, Lausanne Jardins pourrait être valorisé comme opportunité pour l'expérimentation de nouvelles pratiques d'un urbanisme durable.

L'ÉVÉNEMENTIEL, UNE CONDITION URBAINE ?

La « révélation de la ville par le jardin » que constitue Lausanne Jardins a engendré une notoriété internationale pour la capitale vaudoise dans l'art du paysagisme urbain. Dans un contexte d'hyper-compétition entre les villes, au coude à coude dans une lutte pour attirer riches contribuables et investisseurs, ce type de manifestation fait figure d'action stratégique. Il participe à la mise en valeur des atouts de la ville, qui s'affiche comme métropole culturelle dynamique où il fait bon s'établir. Le rayonnement de la manifestation - une centaine d'articles ont relaté la dernière édition dont certains publiés dans le *New York Times*, *El País* ou encore *Le Monde* - contribue à n'en point douter au pouvoir attractif global de l'agglomération lausannoise. Yb



Source: Lausanne-Jardins 2009



Les espaces publics : lieux de remise en cohérence de l'urbain, médiateurs d'un développement urbain durable

Alors que la ville a toujours été le lieu de la proximité organisée, propice aux échanges commerciaux, aux interactions sociales ainsi qu'à l'exercice du pouvoir, l'espace public « constitue l'une des assises majeures de l'urbanité »¹, l'espace sur lequel se concrétise le besoin d'unité dans la diversité : la configuration des espaces publics tisse les liens entre les différentes fonctions (consommer, se rencontrer, se divertir...), et permet de conjuguer les pratiques diversifiées des usagers (le passant, le groupe d'enfants, l'automobiliste, la personne âgée...)². Il symbolise également l'espace démocratique, le lieu de l'expression publique et le berceau de la « publicité »³. Dans la ville pré-industrielle, l'espace public était la respiration naturelle face aux pleins, le lieu du mélange des activités et de l'entremêlement des mobilités. Foyer de confrontations potentielles mais aussi miroir du différent, du nouveau, de l'inattendu.

Cette ville-là s'est transformée. Elle s'est étalée sous les effets conjugués de la croissance démographique et économique, de l'explosion des mobilités individuelles et de la concurrence pour l'espace. Ses fonctions et ses tissus sociaux se sont disjointés sous les effets de l'urbanisme fonctionnaliste et de l'autonomisation des modes de vie. La ville a changé d'échelle et les activités urbaines qui s'inscrivaient « intra-muros » s'expriment maintenant au sein de la région urbaine élargie, voire de la société-monde. La ville des espaces de proximité est devenue la ville des réseaux. Cette recomposition concerne aussi les espaces publics : dans les centres, ils sont de plus en plus monopolisés par les activités commerciales à forte valeur ajoutée, boutiques franchisées, multiplex et fast-food. Les rues des quartiers périphériques subissent l'explosion des déplacements pendulaires, alors que dans les couronnes périurbaines, les centres commerciaux font désormais office de lieux de rencontre.

Les espaces publics sont le reflet des tendances lourdes de la société : individualisation, commercialisation, hypermobilité. Mais les défis ne s'arrêtent pas à la maîtrise des nuisances automobiles. Dans le débat actuel relatif au développement durable, les espaces publics jouent un rôle de médiateur des objectifs environnementaux, sociaux et économiques. En plus d'être le point d'ancrage des activités commerciales et touristiques, ils concrétisent dans l'espace urbain le principe d'équité spatiale : en complément des réflexions sur les densités, les mixités et les mobilités, penser la qualité de ces espaces permet de prendre en compte l'accès aux services de base pour les personnes à mobilité réduite, en particulier dans une société vieillissante. L'espace public est aussi l'expérience irremplaçable du chemin des écoliers, le prolongement public de l'habitat, ainsi que l'espace d'une sociabilité informelle. Mais il est aussi le support des identités urbaines, théâtre des

fêtes et des manifestations, mise en scène du patrimoine architectural et vitrine sur le monde. Les espaces publics peuvent être la matérialisation d'un cadre de vie urbain de qualité, et contribuer ainsi à l'attractivité de la ville contre l'indéfini du périurbain. Mais comment définir des espaces publics de qualité qui répondent à l'intérêt général au-delà de la somme des intérêts particuliers ? L'enjeu est triple : il s'agit de dépasser l'approche paysagère pour penser et coordonner ces espaces dans leurs dimensions fonctionnelles, sociales et spatiales.

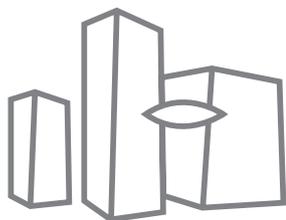
Les espaces publics sont avant tout les supports de fonctions collectives : commerces, cafés, places de jeu, etc. Ces fonctions peuvent être programmées de concert avec les réseaux, les densités et les mixités, de façon à viabiliser des équipements de proximité nécessaires à tous, tout en assurant l'accès aux niveaux de service plus rares ou spécialisés. La sociabilité des espaces publics est ce qui définit « les manières d'être ensemble de groupes sociaux différenciés, dans un contexte culturel donné »⁴. Cette sociabilité vise la coexistence d'usages sociaux multiples, en articulant d'une part des espaces véritablement publics, fortement normés, souvent dédiés aux déplacements, d'autre part des espaces que peuvent s'approprier les enfants, les jeunes, les âgés, territorialités différenciées et néanmoins reliées des activités ludiques, de la station, de l'échange, de la vie des groupes ou de l'intimité.

Enfin, la qualité spatiale n'est pas uniquement définie par l'aménagement du mobilier urbain et des espaces verts. Elle passe aussi par la capacité d'une mise en cohérence entre les dimensions fonctionnelles et sociales de ces espaces d'une part, et les caractéristiques spatiales d'autre part : qualité des aménagements, mais aussi taille, délimitation, perméabilité, localisation, accessibilité, structuration. Les espaces publics se différencient et se réparent dans un dégradé centre-périphérie, de la place centrale large, ouverte et accessible à tous, au banc public plus intime au fond du parc.

Un des principaux enjeux est donc de penser les synergies fonctionnelles, la compatibilité des pratiques et la congruence des espaces, ainsi que l'accord des temporalités. Il s'agit en particulier de médiatiser la coexistence de pratiques multiples, une des conditions nécessaires à la cohésion des sociétés urbaines. La clé de ces articulations est une conception urbanistique pensée en termes d'intégration des échelles : comment définir les relations du logement à la rue, et de la rue aux autres espaces du quartier ? Comment penser le quartier dans ses complémentarités fonctionnelles et symboliques avec l'agglomération ? *JPd*

Références:

- 1 Zepf M. (1999), Concevoir l'espace public, les paradoxes de l'urbanité : analyse socio-spatiale de quatre places lausannoises, Thèse no 1994, EPFL, Lausanne.
- 2 Dans cet article, nous étendons la notion d'espace public à celle d'espaces communs, équipements publics ou privés, ouverts ou fermés et qui sont le support des activités « citadines » (commerces, cafés, musées...)
- 3 Habermas, J. and Buhot de Launay, M. (Eds.) (2003) L'espace public : archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise, Payot, Paris.
- 4 Korosec-Serfaty, P. (1988), « La sociabilité publique et ses territoires - places et espaces publics urbains », Architecture & Comportement, Vol. 4, no 2, pp. 111-132.



La nature urbaine

Références:

- 1 On estime par exemple que les arbres de la ville de Chicago absorbent chaque année 5'500 tonnes de polluants atmosphériques, un « service » évalué à 9 M\$ (Source : Bolund, Hunhammar 1999, « Ecosystem services in urban areas », Ecological Economics n°29)
- 2 On peut penser notamment aux cités-jardins d'Ebenzer Howard (1898)
- 3 Un aperçu de la situation lausannoise est présenté dans la rubrique « Bonnes pratiques »

Si seuls les parcs prestigieux domestiqués étaient autrefois considérés par les professionnels des paysages urbains, les espaces de nature sont aujourd'hui pris en compte dans leur plus grande diversité. Espaces d'accompagnement (cimetières, terrains de sport), espaces verts de proximité (prolongements de l'habitat au pied de l'immeuble), plantes pionnières des friches urbaines, bois, haies et bosquets urbains, jardins familiaux, etc. sont intégrés dans la réflexion sur la nature en ville. Ce changement de perspective, entraîné par l'apport de nouvelles connaissances environnementales, induit une modification des pratiques.

LES FONCTIONS DE LA NATURE URBAINE

Les apports de la nature en milieu urbain sont multiples. Du point de vue écologique, les espaces naturels favorisent la biodiversité et constituent des habitats précieux pour la faune. Ils ont un effet filtrant sur les particules polluantes et contribuent à l'amélioration de la qualité de l'air par l'absorption de gaz carbonique. En abaissant les amplitudes de températures (effet coupe vent, ombre portée des arbres, fraîcheur due à l'évapotranspiration), ils agissent aussi comme régulateur microclimatique, atténuant l'effet d'îlot thermique urbain. Sans oublier leur action directe sur la gestion des eaux pluviales (infiltration de l'eau de ruissellement qui, autrement, devrait être collectée puis traitée au moyen de systèmes coûteux). Que ce soit du point de vue de la santé, de la gestion énergétique ou des finances publiques, le bilan est extrêmement positif pour les sociétés urbaines¹.

Sous l'angle social, les espaces de nature permettent la satisfaction d'un besoin général d'espace détente des habitants. Support privilégié pour la pratique d'activités de loisir, d'exercice physique et de délasserment, ils forment aussi des espaces de rencontre et de convivialité. Les études montrent en outre que leur incidence sur la satisfaction résidentielle participe au renforcement du sentiment d'appartenance des citoyens à leurs territoires du quotidien. Enfin, ils constituent un cadre favorable pour aiguïser la conscience écologique de chacun par l'expérimentation constante et directe de l'environnement.

En formant des éléments constitutifs du paysage, renforçant l'histoire et la vocation d'un lieu, les espaces de nature ont aussi une fonction culturelle. Éléments de composition paysagère, ils constituent à la fois des éléments de repères et des respirations visuelles dans un contexte minéral, tout en permettant d'ouvrir des échappées sur le paysage régional.

Les espaces de nature ont un rôle structurant du point de vue urbanistique, permettant d'organi-

ser la trame générale de l'urbanisation et de favoriser l'accrochage entre quartiers (transition entre espaces habités, mise en relation d'infrastructures publiques, etc.). Outre cet aspect de couture dans le tissu bâti, ils peuvent permettre de marquer une limite claire à une urbanisation, dont les franges sont devenues floues. De tous ces points de vue, les espaces naturels forment des pièces maîtresses de la qualité urbaine.

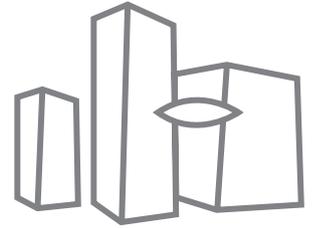
ORGANISER LA NATURE EN RÉSEAU, DES EXPÉRIENCES PILOTES À LA GÉNÉRALISATION DES PRATIQUES

L'urbanisme durable plaide pour une véritable articulation en réseau de tous les espaces de nature en ville. La plus-value est double, elle touche à la fois au renforcement de la biodiversité (couloirs biologiques) et à la ramification d'itinéraires de balades, voire de déplacement pour les habitants. Cette articulation doit être valorisée et pensée en terme de continuité : trames, coulées et pénétrantes vertes permettent de relier la ville à sa campagne. Les expériences utopiques du passé² sont en passe de devenir la norme de demain : la ville ne s'appréhende plus indépendamment de sa composante écologique.

En Europe, une stratégie pour constituer un réseau écologique paneuropéen a été lancée en 1995, dans le but d'appliquer la Convention de Rio sur la diversité biologique. Basé sur une cartographie de l'existant, ce réseau repose sur 4 familles d'éléments écopaysagers : zones noyaux, corridors, zones à restaurer et zones tampons. De multiples initiatives nationales et régionales naissent et s'inscrivent dans ce réseau.

La France connaît un engouement pour les voies vertes, itinéraires de communication réservés aux déplacements non motorisés, développés dans un souci d'aménagement intégré valorisant l'environnement et la qualité de vie (Déclaration de Lille, 2000). Mettant en valeur notamment voies ferrées désaffectées ou chemins de halage, elles peuvent constituer de nouveaux atouts touristiques.

En Suisse³, la logique des réseaux de nature tend à être aujourd'hui intégrée tant dans les plans directeurs cantonaux que dans les grands projets urbains. A Genève par exemple, les ensembles qui font sens à la fois du point de vue fonctionnel et paysager ont été identifiés et regroupés sous l'appellation « réseaux agro-écologiques ». Ils bénéficient d'une attention spécifique de la part des services cantonaux. Signalons que l'établissement de tels réseaux, comme toute mesure de protection, entraîne son lot de contraintes et de conflits (incompatibilité entre protection et urbanisation, délicate gestion de la fréquentation de zones sensibles, différends d'ordre esthétique ou récréatif, etc.), difficultés que les démarches participatives peuvent permettre de surmonter. Yb



La lumière comme composante des espaces publics

Porter un autre regard sur la lumière en ville, c'est ce que propose le plan lumière de la Ville de Genève. Encore en cours d'élaboration, celui-ci souhaite mettre en valeur la ville nocturne. Si, à ses débuts, l'éclairage public avait pour fonction principale de sécuriser les rues, aujourd'hui, avec la multiplication des points lumineux tant due au développement des axes de communication qu'à celui des vitrines commerciales, la volonté est de préserver l'identité de la nuit, des atmosphères et des ombres qu'elle crée. Cette volonté s'accompagne également de préoccupations liées à la diminution de l'énergie consommée par l'éclairage urbain. Eclairer mieux tout en consommant moins, voilà en deux mots la philosophie du plan lumière de la cité de Calvin, qui propose à cet effet de poursuivre cinq objectifs.

UNE STRATÉGIE GLOBALE

Jusqu'à présent, les différents projets d'éclairage ne se faisaient pas de manière coordonnée, donnant lieu à un manque d'unité nocturne, mais aussi diurne par la présence d'un mobilier urbain hétéroclite. Le plan lumière vise à planifier l'éclairage urbain de manière globale afin de réduire le désordre lumineux, sans pour autant l'uniformiser.

VALORISER L'IMAGE URBAINE

Deuxièmement, le plan cherche à promouvoir l'image socio-économique de la ville de Genève en valorisant le cadre urbain par la lumière. Cette dernière est encore largement utilisée de manière purement fonctionnelle. L'éclairage des éléments emblématiques et structurels tels que la Rade, le Rhône, les parcs du centre-ville, et les repères visuels que constituent le jet d'eau ou la cathédrale, qui date parfois de plusieurs décennies, sera repensé.

VALORISER LE CADRE DE VIE

Mais cette valorisation du centre et des lieux phares de la ville ne doit pas occulter l'importance de l'éclairage pour l'usage, c'est-à-dire celui du cadre de vie quotidien des habitants et usagers de la ville. Ainsi, les quartiers de vie nocturne, qui possèdent chacun leur identité propre, bénéficieront d'un habillage lumineux discret, sobre, à même de mettre en valeur les éléments qui font leur ambiance et marquent leur différence au détour d'une place, d'une rue ou d'un bâtiment. Les réseaux - piétons, de transports collectifs - sont aussi visés, l'éclairage permettant de rendre les axes historiques, les cheminements piétons et les interfaces de transports plus cohérents, et donc plus praticables pour la mobilité douce.

PROMOUVOIR LA COORDINATION PUBLIQUE ET PRIVÉE

Pour réaliser ces projets, une meilleure collaboration, au sein de l'administration d'abord (différents offices cantonaux et services communaux concernés) mais aussi avec les propriétaires (éclairage des façades) et les commerçants (éclairage des vitrines), est souhaitée. La coordination entre éclairage privé et public permet d'arriver à des solutions plus rationnelles et esthétiquement intéressantes, comme à la Place Molard, où l'éclairage public prend le relais de l'éclairage des vitrines commerciales en fin de soirée.

REDUIRE LA CONSOMMATION

Enfin, puisqu'il s'agit non seulement d'éclairer mieux, mais en gaspillant moins, un fort accent est mis sur la réduction de la consommation, en évitant les éclairages trop intensifs et trop nombreux qui favorisent la pollution lumineuse, ainsi que par des mesures techniques. Les lampes au mercure laisseront progressivement la place aux lampes à sodium et à halogénure métalliques. Un potentiel important de diminution de la consommation énergétique existe ainsi dans l'éclairage public fonctionnel, qui représente 97% de l'électricité consommée par l'éclairage urbain en ville de Genève. Le remplacement progressif des lampes au mercure à 250 Watts par des lampes au sodium ou à l'halogénure métallique à 150 Watts permettra déjà une réduction de 25% de la consommation sur la moitié des points lumineux. A terme, l'utilisation de LEDS devrait permettre d'améliorer encore la situation.

LES YEUX DE LA NUIT, UN LABORATOIRE POUR LE CONCEPT LUMIÈRE

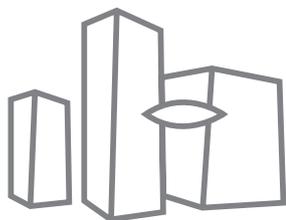
L'événement annuel « Les Yeux de la nuit » a invité trois années consécutives les genevois à redécouvrir le charme nocturne de leur ville au travers de différentes installations lumineuses exposées au sein d'un quartier particulier. Lors de la dernière édition, qui s'est tenue au passage à l'heure d'hiver en octobre dernier, une traversée nocturne a permis aux habitants de parcourir leur ville avec un autre regard. Cet événement aura constitué en quelque sorte le « laboratoire » du plan lumière, en permettant d'expérimenter des éclairages innovants et en ouvrant la voie pour une autre approche de la lumière en ville.

CONCLUSIONS

La multiplication des plans lumières dans de nombreuses villes européennes est le symptôme de conceptions nouvelles du rôle de la lumière en milieu urbain. Pensée de moins en moins à l'échelle des axes de communication au profit de celle du piéton, la lumière s'affirme aujourd'hui comme composante essentielle des espaces publics. *Mt*

Références:

Cet article a été rédigé sur la base d'un entretien avec Mme **Florence Colace**, architecte-éclairagiste au Service d'aménagement urbain de la Ville de Genève, responsable du Plan Lumière.



dossier

A propos de l'art dans la ville

Références:

¹ Peut-on d'ailleurs parler de public ? Dans le contexte urbain, je privilégie la présence d'œuvres n'installant pas la distance due au rapport oeuvre-public; elles sont là avec tout ce qui apparaît (publiquement).

Ce texte est tiré de l'article "Destination publique : Abus mutuel" in actes du colloque *Optica Négocier la survivance*, Montréal, 2005.

Catherine Grout est professeure associée à l'école nationale supérieure d'architecture et de paysage de Lille, auteur de :

Le tramway de Strasbourg, (1995), Editions du Regard.

Pour une réalité publique de l'art, (2000) Editions L'Harmattan.

L'émotion du paysage, (2004), Editions, La Lettre Volée.

La notion d'espace public passe peut-être aujourd'hui d'abord par le fait de permettre ou de susciter des moments publics, des moments partagés dans le désintéressement qui, pour cela même, peuvent susciter pour ceux qui les auraient ressentis une attitude attentive pour le monde commun. Ce projet commun dévolu à l'espace public au sein de la polis pose l'importance de la responsabilité du maître d'ouvrage et du maître d'œuvre dans la conception de celui-ci. Ces espaces, s'ils ne sont pas réfléchis, peuvent très bien ne pas nous accueillir, ni individuellement ni à plusieurs, et nous mettre mal à l'aise. Il importe ainsi de tenir compte des habitants et des riverains car le public n'est pas une donnée abstraite¹. De plus, chaque contexte exige une reconsidération des approches, d'autant que l'espace public n'a pas le même sens suivant les pays, les régions, les us et les coutumes.

QUELQUES DIFFICULTÉS

Les œuvres des manifestations en milieu urbain que j'ai pu concevoir en France, au Japon ou à Taiwan ont été relativement peu dégradées, détruites ou volées, sans doute parce qu'elles apparaissaient la plupart du temps avec humour et ouverture. La mésaventure la plus courante tient au fait qu'à un moment donné, une œuvre n'est plus visible parce que l'endroit où elle se trouve n'est plus accessible. Il suffit d'un changement d'attribution du lieu (par exemple un kiosque public abritant une œuvre sonore devenu le local de travail d'un employé), ou que la personne en charge du lieu ne voit plus l'intérêt d'entretenir l'œuvre, passé l'inauguration et la publicité qui l'entourent. Cela voudrait-il signifier que l'art n'est pas pris au sérieux ? Qu'il pose plus d'inconvénients pratiques qu'il ne procure de satisfactions ? Que l'on préfère ne pas avoir dans son quotidien quelque chose qui échappe aux définitions ? Que l'on ne sait pas trop à quoi « ça sert » ? La présence non conventionnelle de l'art en milieu urbain ne vas pas de soi et n'est jamais acquise une fois pour toutes.

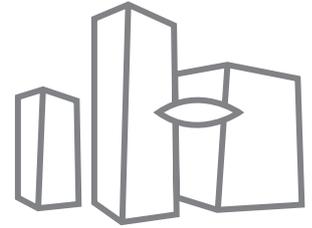
AU DELÀ DE L'OBJET

Au-delà de la présence de l'œuvre de manière temporaire ou permanente, mon ambition est que l'artiste puisse avoir un rôle au sein d'une pensée urbaine et soit consulté dans le cas d'un aménagement urbain et ne soit pas seulement appelé pour mettre (poser quelque part) une œuvre comme un objet. Il serait regrettable qu'un clivage persiste entre l'art et les affaires urbaines, plaçant l'œuvre du côté du superflu, du divertissement ou de ce qui empêche de tourner en rond. Inversement, des maîtres d'ouvrage (ville ou institution publique) font parfois appel à des artistes pour apporter des « solutions » à une situation urbaine ou sociale problématique. Cela se traduit soit par la présence demandée de

l'artiste, par le biais d'ateliers ou de résidences en milieu défavorisé — or rares sont ceux qui, comme le musicien Nicolas Frize, pensent leur œuvre en lien étroit avec un engagement politique et social —, soit par des appels à idées ou par des commandes publiques chargés de faire du lien social. L'instrumentalisation n'a rien de nouveau et nous devons toujours nous en méfier. Nous le savons bien, l'art n'est pas là pour résoudre une situation en crise ! L'art n'a pas à remplacer une défaillance politique. Dans le cas d'une instrumentalisation acceptée des deux côtés, comme personne ne sera dupe (ni l'artiste, ni le commanditaire), le résultat risque soit d'être médiocre (il n'y aura pas œuvre d'art), soit dénonciateur et non tourné vers le monde et les autres. Heureusement, la situation n'est pas réduite à la logique de l'alternative : l'indifférence ou l'instrumentalisation. Depuis quelques temps, des chercheurs en sciences sociales, des agences pluridisciplinaires présentent des projets artistiques en milieu urbain comme étant aussi des sortes d'études ou de laboratoires pouvant aider à reconsidérer l'urbain et l'urbanité et qui aurait l'avantage de d'apporter des idées plus audacieuses car moins consensuelles. Ceci s'accompagne souvent de l'atelier d'architecture autogéré qui a été à l'initiative d'ECobox dans le quartier de la chapelle à Paris.

PRÉSENCE DE L'OEUVRE ET SON CONTEXTE

Les artistes nous ont montré, depuis parfois plusieurs décennies, l'importance d'une intervention in situ et ce qu'une telle pratique implique au niveau des modalités de conception et de réalisation. L'artiste peut vouloir intervenir dans la société, agir au milieu de nous, des systèmes, des codes et des interdits. Il est parfois motivé par le désir de perturber un ordre qui pourrait bloquer les situations et les mouvements, un ordre qui pourrait avoir oublié l'être humain. Le contexte comprend le milieu et ses usages, l'histoire du site et les histoires humaines, les désirs et les craintes qui entourent la commande (s'il y en a une), ce que l'artiste aura ressenti lors de son approche du site, les paroles diverses qu'il aura entendues. A chaque la ville et quartier, pays et continent, le contexte correspondent des modes de vie et de déplacements dans l'espace commun dont l'artiste tiendra compte. Tous ces éléments conditionneront la rencontre avec son œuvre. Il importe que l'attitude initiale (celle du concepteur et de la maîtrise d'ouvrage) soit ouverte au monde et aux autres. L'œuvre (objet ou processus) fera alors partie à son tour de ce milieu constitué à la fois d'éléments urbains et architecturaux construits et invisibles, d'us et de coutumes, de corps en mouvements, de vent et de lumière, de saisons et d'odeurs. Cg



Références:

M i c h è l e Freiburghaus est en charge des projets d'art public au Fmac

Philippe Curdy travaille au Service des Parcs et promenades de la Ville de Lausanne

¹ Flore de Lausanne et de sa région, (2006), Editions Rossolis

ART PUBLIC : DONNER SENS À LA VILLE

L'une des missions du Fonds d'art contemporain de la Ville de Genève (Fmac) consiste à intervenir dans l'espace public ; à cet égard, il traite des problématiques liées à l'art contemporain, à son rapport à l'architecture et à sa réception par la population. Cette mission lui est propre et, en cela, le Fmac porte une responsabilité artistique et sociale unique.

Pour mémoire, en 1950, date de sa création, le Fmac (qui, jusqu'en 1997, porte le nom de Fonds de décoration) a pour seul objectif de « décorer les édifices publics, places, rues, quais et sites municipaux ». Jusqu'à la fin des années 80, la conception de l'art public reste figée dans des codes anciens qui le rattachent au monumentalisme, à la statuaire, à l'ornemental, et la commande publique se définit sur des principes tels que décorer, commémorer, voire éduquer. A cette époque, nombreuses sont les oeuvres de la collection qui apparaissent comme le placage d'un art sans aucune relation avec les lieux et qui peuvent ainsi être perçues comme superflues.

Or, depuis une quinzaine d'années, le Fmac a orienté ses activités vers une relation plus étroite de l'art avec la ville. Il a estimé en effet que son action devait avoir pour but de contribuer à lui donner un sens plutôt que de l'ornementer. La sculpture monumentale ou la décoration de façade font progressivement place à des interventions artistiques qui, libérées des codes plastiques habituels, sont pensées en étroite relation avec l'environnement qui les accueille. Plusieurs projets et réalisations émergent de ces nouvelles pratiques : le projet du Fil du Rhône (dès 1996), Lockheed d'Hans Walter Graf sur la façade du bâtiment de l'Usine (1999), le projet Neons dont les deux premières oeuvres lumineuses sur des toitures bordant la Plaine de Plainpalais ont été inaugurées en mai 2007 (www.neons.ch), ou encore le Bruit des Ouches d'Alexandre Joly, jardin sonore ouvert au public en octobre dernier.

Aujourd'hui, le Fmac a également la volonté de se positionner comme initiateur de nouveaux projets dont certains couvrent un territoire et non plus, comme il était d'usage auparavant, un bâtiment de la Ville en cours de restauration ou de construction. En effet, la combinaison des deux notions « art » et « espace public » cherche à renverser les habitudes selon lesquelles l'espace public se veut du ressort privilégié des architectes, des paysagistes, des urbanistes et des services techniques. La relation à l'espace, à sa structure, à son organisation, de même que les questions liées à l'esthétique font partie des préoccupations et des investigations des artistes. Elles sont autant de terrains de rencontres et de coopérations possibles entre l'art et l'espace public, terrains où la ville apparaît comme un laboratoire d'expérimentation. *Mf*

Les interventions dans l'espace public commandées par le Fonds d'art contemporain de la Ville de Genève sont visibles sur le site www.ville-ge.ch/fmac.

LA NATURE EN VILLE...UN PARADOXE !

Smog, oxyde d'azote, dioxyde de soufre, déchets: depuis quelques années, ces mots sont souvent associés au tissu urbain de nos cités. Quelques scientifiques se sont aussi penchés sur l'état de la biodiversité de nos agglomérations. Ils ont découvert avec stupéfaction que le milieu urbain abrite beaucoup plus de plantes et d'animaux qu'ils ne le pensaient. À Lausanne, par exemple, le dernier inventaire floristique de la ville sorti en 2006 relève que le 45 % de la flore suisse pousse au recoin des rues, dont une orchidée très rare¹.

LES ZONES URBAINES SERVENT DE MILIEU DE COMPENSATION

Beaucoup d'espèces découvertes n'ont pas leur habitat premier en ville. Elles y trouvent des conditions de vie plus ou moins semblables que leur biotope d'origine. Les murs de nos cathédrales, les talus de nos routes, et les friches urbaines sont donc des milieux de compensation non négligeables. Fort de cette constatation, le service des parcs et promenades de la Ville de Lausanne pratique depuis 1991 un entretien plus respectueux de l'environnement. Les objectifs visés par cet entretien sont:

- diminuer l'entretien «propre en ordre» des années 1960–1970 ;
- travailler avec la nature en respectant les cycles biologiques.

Un suivi scientifique des parcelles entretenues confirme l'intérêt de ces espaces verts pour la conservation des espèces. En 2007, une révision de ce plan de gestion a poussé le service vers l'interconnexion de ces parcelles afin de recréer un maillage écologique.

DES HABITATS ÉCOLOGIQUES EN RÉSEAU

Suite à un inventaire des espaces dignes d'intérêt (prairie maigre, zone humide), les planificateurs essaient de connecter entre elles ces zones à haute valeur écologique. Une prairie dans un quartier est certes très intéressante pour les papillons. En reliant celle-ci par un cordon boisé à une autre prairie, l'interconnexion est établie et le réseau biologique est créé. Il permettra, telle une autoroute, à un grand nombre d'espèces de circuler. Des «éco gestes» simples peuvent aussi aider la nature. On peut citer l'exemple des jardiniers de la ville Lausanne qui en épargnant une des orties de la fauche, ont permis l'apparition de plusieurs colonies de chenilles dont la petite tortue et le vulcain.

Ces trames, corridors verts ne pourraient-ils pas nous permettre de repenser voir «re-panser» nos tissus urbains décousus ? *Pc*



Un espace public pour tous – Guide pour une planification cohérente

L'association **equiterre** vient de réaliser un nouveau guide pratique destiné aux collectivités publiques et aux professionnels de l'aménagement urbain pour les soutenir dans la conception d'un espace public favorable à la mobilité de tous les piétons.

L'espace public de votre commune est-il accessible à tous les piétons ? Trottoirs, traversées de la chaussée, grands espaces ou bancs sont-ils aménagés de sorte à favoriser le déplacement d'une personne malvoyante, avec un déambulateur, en fauteuil roulant, avec une poussette ou portant des commissions ?

En concevant le guide « Un espace public pour tous », l'association **equiterre**, soutenue par la Loterie Romande et le Département de l'économie et de la santé du canton de Genève, met à disposition des responsables de l'aménagement urbain – décideurs politiques et professionnels – un outil indispensable. A l'aide de 10 fiches techniques thématiques, cet ouvrage permet de comprendre quels sont les obstacles aux déplacements de l'ensemble des piétons, comment les éliminer et ne plus en créer.

Ce guide innove à plusieurs niveaux. En premier lieu, il prend en compte les besoins de tous les piétons : de l'enfant à la personne âgée, du parent avec une poussette à la personne en fauteuil roulant. Ensuite, il rend explicite leurs difficultés de déplacement afin que les professionnels puissent mieux les comprendre et les traduire en aménagements adaptés. Ainsi, la relation causale entre la qualité de l'aménagement urbain et la santé des piétons ressort clairement. Enfin, il contient des recommandations qui sont parfois plus exigeantes que celles des lois et normes suisses existantes car elles correspondent aux besoins réels des piétons.

En suivant les recommandations richement illustrées de ce guide, les responsables de l'aménagement urbain offriront à l'ensemble des piétons un espace public plus accessible, confortable et sûr, favorable au maintien de l'autonomie. Ce faisant, ils deviendront acteurs de la promotion de la santé.

Dans une société à la population vieillissante, où le nombre de personnes fragilisées est destiné à augmenter, l'utilisation d'un tel outil dans tout projet d'aménagement est essentielle. *Im*



equiterre

Partenaire pour le développement durable

Unil

UNIL | Université de Lausanne
Institut de géographie

Editeur : IRIS-Ecologie



Ont collaboré à la rédaction de ce numéro : Yves Bonard (Yb), Antonio Da Cunha (Ac), Florence Colace (Fc), Philippe Cudry (Pc), Jean-Philippe Dind (JPd), Michèle Freiburghaus (Mf), Catherine Grout (Cg), Sandra Guinand (Sg), Igor Moro (Im), Marianne Thomann (Mt).

Impression : Institut de Géographie, Université de Lausanne

Toute correspondance est à adresser à l'Observatoire universitaire de la Ville et du Développement durable, Institut de Géographie, Université de Lausanne, Dorigny-Anthropole, CH-1015 Lausanne

Téléphone : ++41 21/692 30 70

Fax : ++41 21/692 30 75

Courriel : marcia.curchod@unil.ch

Tirage: 1'500 ex.